

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

## Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques



### Vocation et principes de mise en valeur du site

Proposition du comité technique  
Direction des grands parcs et de la nature en ville  
Ville de Montréal

Le 29 janvier 2008

Montréal 

## Introduction

En 2004, la Ville de Montréal adopta sa *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Cette politique vise à maximiser la biodiversité sur le territoire de Montréal en augmentant la superficie des milieux naturels protégés. Elle vise également à favoriser une meilleure intégration des paysages naturels dans les milieux de vie. Dix «écoterritoires» ont été créés dans le cadre de cette Politique, dont l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Pour cet écoterritoire, la Ville cerne deux objectifs particuliers :

1. Élaborer un plan de protection et de mise en valeur du site en concertation avec les arrondissements concernés ;
2. Déterminer et réaliser les interventions requises pour faire face au problème d'érosion qui affecte la falaise.

Un comité technique, piloté par la Direction des grands parcs et de la nature en ville et composé de représentants de trois services corporatifs et de deux arrondissements, a été formé pour proposer une stratégie d'action qui s'inscrira dans l'atteinte de ces objectifs. Après une première phase de travaux qui s'est déroulée d'avril 2007 à janvier 2008, le comité en est arrivé à déterminer quelle devrait être la vocation de ce site et quels sont les principes qui devraient en guider la mise en valeur.

## Liste des principales considérations

- La falaise Saint-Jacques, avec les pentes abruptes qui la caractérisent, est reconnue au Plan d'urbanisme de la Ville comme un «secteur de contrainte». Cela fait donc de cet escarpement un ensemble de terrains non constructibles où il y a lieu, suivant les dispositions du Plan d'urbanisme, de maintenir le couvert végétal afin de contrer l'érosion des sols. Les règlements d'urbanisme des arrondissements, autant celui de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce que celui du Sud-Ouest, reprennent cette contrainte liée à la forte pente du site en interdisant, sur une bande de 5 mètres à partir du talus et sur le talus de la falaise Saint-Jacques, toute construction et tout travail de remblai ou de déblai;
- La falaise Saint-Jacques est le fruit de multiples remblayages effectués au fil des années. L'épaisseur des remblais peut atteindre jusqu'à 30 mètres et la crête qui bordait à l'époque la rue Saint-Jacques a été avancée sur une distance de 20 à 100 mètres. Bien que la pente de l'escarpement soit très abrupte, jusqu'à 37 degrés par endroits, elle demeure assez stable en raison de la présence d'une végétation bien implantée et de la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Des glissements superficiels peuvent survenir advenant qu'il y ait des déversements de matériaux sur la pente ou une destruction de la végétation qui ne pourrait alors plus en assurer la cohésion;
- Suivant les résultats de trois études d'inventaire écologique commandées par le comité technique, il s'avère que l'écosystème en place est surtout constitué d'une jeune forêt dominée par l'érable à Giguère et le peuplier deltoïde. Les peuplements forestiers sont entrecoupés de friches herbacées et arbustives, ce qui fait de ce site un milieu relativement ouvert propice à l'établissement d'une petite faune typique de l'habitat urbain. En outre, la falaise abrite une population de couleuvres brunes, une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec en vertu de la loi. Hormis la couleuvre brune, le site n'abrite pas d'espèce faunique présentant une

valeur exceptionnelle. Ce milieu n'en est pas moins intéressant à préserver pour sa valeur écologique globale en termes de biodiversité et de biomasse;

- Des recherches iconographiques révèlent que la falaise Saint-Jacques était désignée, dès les années 1700, comme étant le *Coteau Saint-Pierre*. On y pratiquait l'agriculture jusqu'à ce que les remblayages viennent modifier drastiquement l'allure des lieux. Par ailleurs, la falaise Saint-Jacques a été et est toujours l'objet de dépôts sauvages de toutes sortes à partir de sa partie supérieure. On y rejette des matériaux divers, de la neige et des déchets qui contribuent à dégrader le site et à mettre en péril la stabilité de sa pente. Des outils réglementaires sont disponibles pour contrôler de tels agissements qui portent atteinte à l'intégrité de l'escarpement. Toutefois, la localisation de la falaise, en arrière lot des propriétés donnant sur la rue Saint-Jacques, ainsi que la juridiction partagée de cette partie du territoire entre deux arrondissements, sont des facteurs qui rendent plus difficile l'application de ces règlements;
- Un volet de l'étude de planification détaillée Saint-Jacques/Upper Lachine menée par l'Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce propose notamment d'affecter à une fonction résidentielle les terrains au haut de la falaise Saint-Jacques, dans la partie est de l'écoterritoire. La venue éventuelle d'une population résidente au haut de la falaise pourrait contribuer à faciliter sa préservation comme milieu naturel d'intérêt;
- Le ministère des Transports du Québec a annoncé son intention de réaménager complètement le réseau autoroutier et ferroviaire aux bas de la falaise Saint-Jacques, sur le site de la Cour Turcot. Les échangeurs Turcot et Angrignon seront également reconfigurés. Ce vaste projet d'infrastructures du MTQ, qui se réaliserait de 2010 à 2017, pourrait impliquer le rapprochement des voies de circulation en bordure de la rue Pullman, un chemin de service qui longe le bas de la falaise Saint-Jacques. Le projet du MTQ devrait prévoir une aire de dégagement aux pieds de la falaise afin de favoriser la conservation, l'entretien et la mise en valeur de cet espace naturel.

### Vocation du site

Les membres du comité ont considéré l'ensemble des informations disponibles et en sont venus à proposer un énoncé de vocation pour le site de la falaise Saint-Jacques. Ainsi, compte tenu:

- De sa valeur écologique comme habitat faunique,
- De la biomasse qu'elle représente,
- De sa valeur paysagère,
- De sa position géographique stratégique comme entrée de ville,
- De sa signification comme vestige historique dans la trame urbaine,
- De sa forme étroite et de son enclavement,
- De ses caractéristiques géotechniques,
- De son isolement qui engendre des problèmes particuliers de sécurité urbaine,

**La falaise Saint-Jacques constitue un lieu de conservation et de mise en scène des valeurs naturelles et paysagères qui lui sont propres.**

Comme on le remarque, il est proposé que la vocation de falaise ne soit pas axée sur la récréation, mais bien sur la conservation, ce qui, conséquemment, impliquera que:

- L'accessibilité physique au cœur du site, sur le flanc de l'escarpement, sera limitée;
- L'on favorisera plutôt l'utilisation de la périphérie de l'escarpement ainsi que son accessibilité visuelle, autant à partir du haut de la falaise (vue panoramique vers le sud) qu'à partir d'une position éloignée (vue depuis le sud). En d'autres termes, «*Le citoyen, le visiteur, l'observateur pourront bénéficier de la falaise sans être dans la falaise*»;
- Les divers projets de développement urbain qui prendront place aux abords de la falaise de même que les aménagements qui pourraient être implantés sur l'escarpement ou encore au travers de la falaise devront tous tendre à respecter l'intégrité et la fragilité de ce milieu.

### Principes de protection et de mise en valeur de l'écoterritoire

En s'inspirant de la vocation de conservation attribuée au site, les membres du comité ont fait ressortir une série de principes qui devraient guider la planification des interventions à venir dans l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Ainsi, afin de protéger adéquatement les milieux naturels présents sur l'escarpement, il y aurait lieu:

- De favoriser une utilisation et une gestion judicieuse des abords de la falaise afin de consolider le caractère naturel du lieu et tendre ainsi à contrecarrer les remblayages, le dépôt de déchets et l'abattage d'arbres;
- De dissuader l'accès intensif au site par les promeneurs;
- De préserver la structure et la variété de l'habitat en place qui se caractérise par l'imbrication de forêts et de friches.

De plus, dans l'optique de mettre en valeur le site de la falaise Saint-Jacques et ses abords, il pourrait s'avérer opportun:

- De «nettoyer» les sections les plus dégradées (enlèvement de déchets et de détritiques);
- De voir à créer des cours d'eau, des étangs ou des zones humides, notamment en contrebas de la falaise, qui pourraient contribuer à augmenter la valeur écologique du site;
- D'orienter l'aménagement général de cet écoterritoire en profitant de la composition géomorphologique du milieu, notamment en permettant d'offrir des points de vue privilégiés sur la falaise (à partir de divers lieux publics tels le corridor de transport est-ouest à l'«entrée» du centre-ville, le parc du canal de Lachine et les axes de rue nord-sud) autant que des percées visuelles sur la région (à partir de la falaise elle-même);
- De prévoir, pour les citoyens qui habitent à proximité du site autant que pour les visiteurs intéressés par la nature ou par l'histoire, des possibilités de prise de contact avec le site de la falaise (par exemple, en analysant la possibilité d'implanter des belvédères, des sentiers périphériques ou des panneaux d'interprétation);
- De favoriser dans l'écoterritoire des liaisons pour la circulation des personnes entre les quartiers environnants ainsi qu'avec le grand réseau vert de Montréal (notamment dans un axe nord-sud);

- De développer l'ensemble des espaces constituant l'écoterritoire dans une perspective de verdissement, ce qui impliquera entre autres la mise en scène du caractère verdoyant de la falaise dans ce secteur de la ville en voie de subir de grandes transformations (entre la rue Saint-Jacques et le canal de Lachine).

## **Conclusion**

Au cours des prochains mois, le comité technique de l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques poursuivra son mandat en vue de produire un plan concept de protection et de mise en valeur de cet écoterritoire. Pour ce faire, il s'inspirera de l'énoncé de vocation, ainsi que des principes qui apparaissent dans ce document.